

Drancy, le 12 août 2021

Madame Aude LAGARDE
Maire
M MANGIN
Président du CHSCT
DRH,

Lettre ouverte

Objet : Demandes d'avis du CHSCT suite publication actualisée du Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021

Nous vous demandons en votre qualité de Président du CHSCT, et par notre majorité CGT de 2 titulaires de convoquer le CHSCT pour AVIS PREALABLE DU CHSCT sur les points suivants :

Par le Conseil d'état CE du 20 juillet 2021 indiquant que le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) n'a pas été saisi avant la loi et les décrets sur l'actualisation sanitaire pour les agents publics, Ainsi le décret n'est, à ce jour, pas applicable. Pour ne pas produire de risques psychosociaux (mutations, changement de poste, sanctions etc..) nous vous demandons de respecter l'avis du conseil d'état et **que le CHSCT donne un avis sur cette situation sanitaire pour les agents publics de Drancy.**

Le pass sanitaire malgré l'avis précédent demandé est composé d'indication de : L'absence de contamination par la covid-19 par parcours complet ; ou un examen de dépistage RT-PCR ; ou un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé. Nous demandons la prise en compte financière par l'employeur de toutes ces démarches médicales, par son obligation de maintien de santé. Nous demandons le maintien du secret médical lors de ces procédures par les certifications provisoires par le médecin de prévention ou un médecin du Centre municipal de santé habilité sur les possibles contre indications médicales. **Nous demandons un avis sur cette procédure sanitaire**

Nous demandons en raison des risques psychosociaux, que soit désigné clairement par le CHSCT les lieux municipaux de Drancy concernés par le décret. **Nous demandons un avis sur ces lieux municipaux listés avec les obligations ou non concernant les agents (métier de santé).**

Sur la collecte des données personnelles nous demandons respect du RGPD, le décret met en avant la notion de responsable de l'établissement, ou de l'événement pour le contrôle. Afin de ne pas générer des RPS, **nous demandons un avis du CHSCT sur ces situations précises incorporées dans les fiches de postes actualisées sur les points : Risques psycho sociaux.**

Sur la prévention interne, nous demandons visibilité préalable des propositions de communication validé par le CHSCT, un travail sur le renfort des gestes barrières en raison du variant D. Ceci même aux personnes vaccinés en parcours complet. **Nous demandons un avis du CHSCT**

Sur les risques RPS des lieux concernés par les usagers, nous demandons une proposition de communication visible externe, des moyens humains pour prévenir tous conflits, **Nous demandons un avis préalable du CHSCT sur le projet sanitaire dans le cadre de nos obligations de prévention.**

Dans l'attente des avis du CHSCT, nous demandons suite au CHSCT, un avis commun au CT / CHSCT sur les organisations de travail pouvant engendrer RPS.

Bien à vous,

Henri TAMAR
Mandaté Titulaire SCHSCT



Pour le CHSCT
CGT

Kiss SAVANNATHONE
Mandatée CHSCT Titulaire

